

## **AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE**

**2025-046 – Lot 2 951 251 – 5390, rue Louis-Badillac**

---

AVIS public est, par la présente, donné par la soussignée, que la demande de dérogation mineure suivante sera prise en considération par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 4 juin 2025 :

**2025-046** : Cette dérogation mineure aurait pour effet de permettre une superficie combinée de remise et de garage de 152 m<sup>2</sup> alors que la réglementation en vigueur permet pour cette propriété un maximum de 140 m<sup>2</sup>.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil municipal en se présentant le 4 juin 2025 à 19 h 30 à la salle du Conseil située au 2555, chemin Bellevue à Carignan.

La Ville de Carignan invite ses citoyens à consulter la présentation en annexe du présent avis public afin de prendre connaissance de la demande de dérogation mineure.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.a-19.1)*.

Donné à Carignan, ce 20 mai 2025

Ève Poulin, avocate  
Greffière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

---

Je soussignée, M<sup>e</sup> Ève Poulin, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan et l'avoir fait affiché à l'hôtel de ville le 20 mai 2025.

Donné à Carignan, ce 20 mai 2025

Ève Poulin, avocate  
Greffière